

**Soins de Santé**

Circulaire OA no 2024/188 du 25-6-2024

Applicable à partir de 1/07/2024

62 /1574 63 /1555

**Instructions comptables et statistiques; biologie clinique; 01-07-2024.**

Suite à l'adaptation de la liste des spécialités pharmaceutiques remboursables (dans le chapitre VIII-C) sur le site internet de l'INAMI, les instructions comptables et statistiques sont modifiées comme suit :

**Nouveaux pseudo-codes nomenclature :**

\* Pseudo-codes nomenclature qui doivent être mentionnés comme prestation relative avec le code nomenclature de l'article 33 ter correspondant :

Pour les codes nomenclature **594053 - 594064**

Niveau 2 diagnostique

595210-595221 Dépistage d'une mutation EGFR activatrice en cas de cancer du poumon non squameux non à petites cellules primaire

**Date d'application**

Les modifications susmentionnées entrent en vigueur pour les prestations effectuées à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2024.

Mickael Daubie

Directeur général

Pièces jointes :